

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09/12/2025 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

**Membres en exercice : 35 – Présents : 19 - Votants : 25**

**Présents :**

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Michelle BASTIDE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Denis GRAS, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

**Représentés :**

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Alain ASTRUC, Alain BRUN donne pouvoir à Marie-France PROUHEZE, Eric CARIOU donne pouvoir à Eve BREZET, Frédéric FLORANT donne pouvoir à Christian MALAVIEILLE, François HERMET donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Michel GUIRAL

**Absents :**

Eric MALHERBE, Elian CONSTANT, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

**Secrétaire de séance :** Marie-France PROUHEZE

**Convention d'occupation des locaux MAM Fournels - Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac / Association Les Petits Faons MAM**

**VU** sa délibération du 11 mars 2025 n°11-11-03-25 approuvant le projet de création d'une MAM à FOURNELS et le plan de financement ;

**VU** sa délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2025 n°15-01-07-25 modifiant le plan de financement suite à la suppression de l'extension,

**VU** la création de l'Association « Les Petits Faons MAM » au 23 mai 2025,

**VU** la réception des travaux et la visite des services du Département en date du 12 décembre 2025,

**Monsieur le Président,**

**DONNE LECTURE** du projet de convention d'occupation établi entre la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac et l'Association « Les Petits Faons MAM »,

**INDIQUE** que cette convention d'occupation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec un loyer annuel de 200 € par mois (soit 2 400 € par an),

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)***

**ADOpte** le projet de convention d'occupation, joint à la présente délibération, établi entre la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac et l'Association « Les Petits Faons MAM »,

**PREND ACTE** de la prise d'effet de cette convention au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour un loyer mensuel de 200 € (2400 € annuellement),

**CONFIE**, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant, pour la signature de ladite convention et des pièces se rapportant à cette délibération.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Président**  
Alain ASTRUC

